### AR Prefecture

D2025-59 22 octobre 2025 Classement des VC et CR 017-211700802-20251022-D2025\_59\_01-DE Reçu le 27/10/2025



## **DELIBERATIONS**

# **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du conseil municipal du 22 octobre 2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14 Présents : 9 Pouvoir : 2 Absente : 1

Absents excusés: 4

Nombre de suffrages

exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre, Maire. Le quorum est atteint.

<u>Présents</u>: Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Pascal Maginot, M. Jean-Jacques Jacquemet, Mme Marie-Madeleine Poirier, Mme Sandrine Frère, Mme Séverine Blay, Mme Pauline Alaphilippe, Mme Aurélie Rouffignac et Mme Yvonne Fèvre.

### Absents excusés :

M. Frédéric Moineau.

M. Philippe Pissot a donné pouvoir à Mme Angélique Peintre.

M. Michaël Billaud a donné pouvoir à M. Jean-Jacques Jacquemet.

M. André Verriest.

Absente: Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : Mme Pauline Alaphilippe

# Mise à jour du tableau de recensement des voies communales et chemins ruraux

### Date de convocation 17/10/2025

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

### Date d'affichage 24/10/2025

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L141-1 et suivants ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la délibération n° 2015-53 approuvant le tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ;

Vu la délibération n° 2024-83 du 27 novembre 2024 actualisant le tableau de recensement de la voirie communale ;

Considérant le constat de deux routes non répertoriées dans le tableau de recensement des voies communales et des chemins ruraux :

### AR Prefecture

D2025-59 22 octobre 2025 Classement des VC et CR 017-211700802-20251022-D2025\_59\_01-DE Reçu le 27/10/2025

Terrain	Localisation	Longueur
VC142 bis	Les Egaux	23,5 m
CR27bis	Savarit	170,00 m

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil, après en avoir délibéré,

#### Décide

à l'unanimité,

1°) d'intégrer les deux routes dans le tableau de classement de la voirie communale ; 2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Tous pour (11).

Fait à Chambon, Le Maire, Angélique Peintre

Le secrétaire de séance, Pauline Alaphilippe



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télérecours par le lien : <a href="https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication">https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication</a>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département, Monsieur Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime.

Ampliation est transmise au directeur départemental des territoires et de la mer, Monsieur Xavier Aerts.